

SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE - Maître Céline CASTINETTI

Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN

Pôle Excellence Jean Louis, 342 Via Nova, 83600 FREJUS

Tél. : 04.98.11.45.00 - karine@alvarez-arlabosse.com

**Maître Harald KNOEPFFLER, - Avocat au barreau des Pyrénées-Orientales,
SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER-HUOT-PIRET-JOUBES,
12 Cours Lazare Escarguel - 66000 PERPIGNAN,
Tél. : 04.68.51.22.29 - mail : eurolex@eurolex.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

**Sur la commune d'ARGELES-SUR-MER (66700),
dans un ensemble immobilier dénommé « LES IFS », situé au sein
du lotissement « LES ALBERES », Résidence Goélia, Argeles Village Club,**

Lot n° 983 : une UNITE D'HEBERGEMENT

située au 1^{er} étage du bâtiment d'une surface de 28,78 m² loi Carrez

MISE A PRIX : QUATRE MILLE EUROS (4 000 €uros)

**VISITE DES LIEUX : Par la SCP BIELLMANN-MIR-RIVES,
Commissaires de Justice à ARGELES-SUR-MER,
Le lundi 23 novembre 2026 de 8h30 à 9h30 - Rendez-vous sur place.**

Cette adjudication aura lieu à l'audience des ventes devant le Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN, dans la salle d'audience située 4 rue André Bosch 66000 PERPIGNAN, au rez-de-chaussée du tribunal de commerce, entrée du public par le n° 5 du boulevard des Pyrénées,

LE VENDREDI 11 DECEMBRE 2026 A 9 HEURES

**La présente vente est poursuivie A LA
REQUETE DU : La société CREDIT IMMOBILIER
DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), société
anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au**

registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le
numéro 379 502 644, dont le siège social est situé
39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, repré-
sentée par son dirigeant en exercice, domicilié en cette

qualité audit siège, **venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA)**, elle-même venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE-AIN (CIFFRA), par suite des fusions-absorptions, Ayant pour avocat postulant **Maître Harald KNOEPFFLER, membre de la SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER-HUOT-PIRET-JOUBES**, Avocat au Barreau des Pyrénées-Orientales, Et pour avocat plaident **Maître Céline CASTINETTI, membre de la SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE**, Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Sur la commune d'ARGELES-SUR-MER (66700), dans un ensemble immobilier dénommé « LES IFS », situé au sein du lotissement « LES ALBERES », cadastré section AR n° 388, 412, 414, 624, 625 et 626, pour une contenance totale de 10 ha 18 a 23 ca,

LOT NUMERO NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS (983) : Une unité d'hébergement située au 1^{er} étage du bâtiment, portant le n° 110 sur le plan du 1^{er} étage, comprenant une entrée, une pièce principale avec coin cuisine, une salle de bains et des WC, d'une surface de 28,78 m² loi Carrez et les 154/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété.

Le bien consiste en une chambre d'hôtel accessible depuis les parties communes de la Résidence Goélia, Argelès Village Club.

La SCP BIELLMANN-MIR-RIVES, Commissaires de

Justice à ARGELES-SUR-MER, a dressé le procès-verbal descriptif le 16 avril 2024.

OCCUPATION : Le bien immobilier fait l'objet d'un bail commercial de logements meublés en date du 23 février 2017 avec la société d'exploitation GEOLIA GESTION. Le bail se poursuit tacitement.

SYNDIC : Cet ensemble immobilier est géré par le Cabinet COTE IMMO, situé boulevard du Canigou – 66700 ARGELES-SUR-MER. La copropriété LES IFS se trouve en outre dans le périmètre de l'Association Syndicale Libre de l'ensemble immobilier LES ALBERES.

FRAIS : Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau des PYRENEES-ORIENTALES.

Pour porter les enchères, l'Avocat devra notamment être en possession d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque libellé à l'ordre de la CARPA des Pyrénées-Orientales, représentant 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 €.

Outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente dressé par **Maître Harald KNOEPFFLER, déposé au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN (RG n°24/00043)**, où il peut être consulté, ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat poursuivant ou encore sur le site www.avoventes.fr.